

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

1er Février 1892.—No 14

Deux amours

(SUITE)

—Vous trouverez dans la barque une boussole, un peu d'eau douce, et quelques provisions... Je voudrais faire plus pour vous, mon vieux Hans ; mais je vous donne ce que j'ai, et je prie Dieu qu'il vous conduise... Adieu, mon brave camarade ; adieu, Monsieur l'officier.

Et le maçon s'éloigna en silence au milieu des rochers, tandis que les deux marins se hâtaient de sauter dans la barque.

—Vite, Willems, coupez le câble, et par tous, s'écria André, frémissant d'impatience.

—Un instant, mon officier, répondit le patron, achevant les préparatifs avec une sage lenteur. Voici la lanterne sourde fixée au mât, les rames solidement amarrées ; la voile est déployée déjà ; il ne nous reste plus rien à faire ici. Levons l'ancre, et en route !

—En route ! répéta André avec un radieux sourire, se levant tout transporté, et tendant ses bras vers l'horizon, vers le rivage de la patrie, secouant ses cheveux au vent du soir qui allait l'emporter là-bas.

Et la petite barque, gonflant sa voile au soufflé du nord-ouest et obéissant aux vigoureux efforts des deux rameurs, commença à glisser sur les vagues.

Pendant les premières heures de la nuit tout alla à souhait : la brise était favorable, l'obscurité profonde. Pourtant de grosses lames venaient parfois se briser avec furie sur les bords de la chaloupe qu'elles jetaient sur le flanc, en la remplissant de leur écume blanche et de leur eau glacée. Bientôt il fallut qu'André abandonnât les rames, pour s'occuper à vider la frêle embarcation. Cette manœuvre ajoutait certainement aux fatigues, aux dangers du voyage, mais sans en compromettre le succès. On fait tout pour être libre.

Cependant, vers le point du jour, un changement complet s'opéra tout à coup. Le vent, qui avait cessé depuis une heure, s'éleva par degrés, fraîchit, grossit, finit par devenir menaçant, lançant la frêle embarcation dans une direction tout opposée.

—Il me semble, mon officier, que la barque recule au lieu d'avancer, dit le vieux Hans d'un air soucieux.

—En effet, répondit André ; je ne vois plus, à notre gauche, les lumières qui nous venaient, je crois, des fanaux de Folkestone. Avons-nous donc été lancés si loin en arrière ?

—Le vent a changé, voyez-vous. Et comme il fraîchit à tout moment, il peut nous arriver deux choses : ou nous allons être rejetés à la côte, ou nous serons emportés en pleine mer.

—J'aime mieux cette dernière hypothèse, mon vieux Hans. Au lieu d'aborder à Calais, nous débarquerons à Cherbourg, voilà tout, répondit André, qui, depuis qu'il se sentait libre, avait retrouvé sa bonne humeur et son courage.

—Ou bien nous sombrerons auparavant, ou nous ferons une mauvaise rencontre, murmura Willems soucieux. Mais, après tout, faut pas désespérer encore ; attendons le jour... Le vent tombera peut-être au lever du soleil.

Et le jour se leva bientôt, jour pâle et presque sans clarté, blanchissant d'une lueur blafarde, la triste immensité des vagues. Mais il n'apporta aucun encouragement, aucun espoir de salut, à nos deux égarés. Rien que des flots autour d'eux ; plus loin des flots, des flots encore... Pas de ligne noire à l'horizon, pour montrer que la terre est proche ; pas de vaisseau en vue pour offrir peut-être un abri, pour tracer une direction, du moins, à la petite barque isolée !

A cette vue, André et son compagnon restèrent silencieux. Pourtant ils ne désespérèrent pas encore. Profitant d'un instant de calme, ils replièrent la voile, et se partagèrent fraternellement les provisions que Snyder leur avait laissées.

En faisant ce repas frugal, cependant, la même réflexion leur vint à deux. Ces faibles ressources allaient être bientôt épuisées, et si la traversée se prolongeait de quelques jours, ils seraient donc livrés aux tortures de la faim ? Mais aucun d'eux ne releva à son compagnon les craintes qu'il avait conçues. Une fois leur repas achevé, ils prirent bravement leurs places : l'un à la rame, et l'autre au gouvernail.

Vers le soir, un brouillard épais s'éleva, entourant la petite embarcation de ses replis funèbres. Toute la nuit, les deux fugitifs, pressés l'un contre l'autre, essayèrent vainement de réchauffer leurs membres, raidis par

le contact de cette atmosphère humide et glacée. Pierre Snyders, cependant, avait eu l'heureuse inspiration de joindre à ses provisions une petite gourde d'eau-de-vie. Aussi, de temps en tant, ils en avalaient quelques gorgées pour combattre les effets funestes de ce froid, qui s'abaissait sur leurs épaules comme un manteau de glace.

Le jour se leva enfin, moins terne, moins morne que la veille, et les deux marins aperçurent devant eux la terre, toute noire et unie, à l'horizon. Seulement, ce n'était point la rive tant désirée ; le vent les avait jetés à la côte, comme le craignait le vieux pêcheur. En face d'eux se dressaient les rivages abrupts et les hautes falaises qui s'étendent à l'ouest de New-Shoreham, dans le comté de Sussex.

André les reconnut aisément, car il avait déjà navigué dans ces parages. Il secoua la tête, et se tourna vers Willems, d'un air découragé.

—Vieux patron, qu'allons nous faire ? lui dit-il avec tristesse. C'est la côte anglaise qui est là, devant nous, et le vent va nous la faire toucher en quelques heures.

—Eh bien, nous avons encore une ressource, si nous sommes assez forts pour l'employer... Tâchons de tenir ici sur nos rames. La côte paraît déserte, et si nous ne sommes pas aperçus, nous pourrions, je pense, échapper.

Tous deux se hâtèrent alors de reposer la voile, pour éviter moins de prise à la violence du vent. Après quoi, faisant force de rames, ils s'efforcèrent de s'éloigner de ce rivage voisin, du rivage ennemi.

Un instant ils reprirent espoir ; la vague semblait les emporter. La côte à l'horizon s'éloignait, ne laissant plus de son profil noir qu'une silhouette grisâtre, une ombre à peine aperçue... Mais soudain le brouillard qui couvrait encore à l'ouest, l'espace sans bornes de l'Océan, se déchira en flocons légers, et laissa apercevoir, non loin d'eux, glissant doucement sur les vagues, les mâts sveltes et la coque fine d'un cutter anglais, s'approchant, à pleines voiles.

—Nous allons être vus, murmura André ; toute fuite est impossible. C'est là, sans doute, un des croiseurs dont Snyder nous parlait hier.

—Oh ! s'écriait Willems avec fureur, dire que c'est ce maudit vent qui nous a rejetés entre leurs griffes ! Si l'on nous hèle, il faudra répondre... Et nous n'avons pas seulement un bout de guenille rouge pour hisser à notre mât !

Quelques minutes ne s'étaient pas écoulées en effet, que le capitaine du cutter les hélait, du pont de son navire. Ils avaient été aperçus, manœuvrant leur frêle barque, ballottée par les vagues.

—Hé ! de la barque, qu'êtes-vous ? —Pêcheur de Newhaven, répondit André appliquant ses deux mains en forme de porte-voix.

—Approchez du navire pour répondre au commandement, leur cria-t-on de nouveau.

—Mon officier, si nous avançons, nous sommes perdus, répondit Willems à la hâte. — Quand les Anglais nous verront de près, ils sauront bien à qui ils ont affaire, d'autant mieux que nous n'avons pas un seul outil de pêche avec nous. Nous serons de nouveau encloués dans notre prison, ou dans une autre bien pire... Maintenant si nous faisons force de rames, nous pourrions encore échapper... ou bien être coulés à fond par un boulet... Lequel préférez-vous ?

—Je veux être libre, mon vieux Hans, répondit André avec un sourire. — On est libre aussi dans la mort.

Et, comme tous deux s'étaient compris, ils se courbèrent sur leurs rames. La barque commença à s'éloigner rapidement.

En ce moment une clarté sinistre rayonna au flanc du cutter, et un boulet vint frapper les vagues à peu de distance de la chaloupe, qu'il inonda d'une écume argentée.

—L'Anglais se fâche, et commence à nous saluer tout de bon, dit André en riant toujours avec fureur.

—Ce n'est pas encore grand-chose, mon officier, répondit le pêcheur, en haussant les épaules avec philosophie. — Une grande distance, un but mouvant, et des vagues bien fortes ; avec ces trois choses-là, il y a tout à parier qu'on visera de travers.

—Mais il me semble que le cutter nous gagne de vitesse, reprit, au bout d'un moment André, visiblement inquiet. — S'il en est ainsi, Willems, une de ces trois conditions va nous faire défaut, car le cutter pourra tirer sur nous de près.

—Cela peut être, seulement voici que le vent commence à souffler de terre. Qu'il augmente encore un peu, et nous pouvons être sautés. Restez au gouvernail, mon officier, et nous verrons tout de suite ce qui nous attend. Je vais tendre la voile.

(A suivre)

UN BEAU LIVRE

Le P. Etienne de Carheil, S. J. par le C. P. Orhand, S. J. docteur ès lettres—Paris, Retaux-Bray, Lille, Victor Du-columbier-in-8o VIII-305 pp.

L'Eglise du Canada a de belles annales. Sans parler de la vie de son premier évêque, pure et douce figure rayonnante d'un éclat tout céleste, l'histoire de ses premiers missionnaires est pleine de force et de grandeur. Ce n'étaient pas de petits hommes que ceux qui s'exilaient ainsi de la France, alors si douce à habiter pour un cœur chrétien, et qui venaient à travers mille difficultés enseigner aux pauvres sauvages les vérités du salut. Leur entreprise seule dit leur mâle générosité, mais leur vie dans ces pénibles missions est plus éloquent encore. Il faut bon voir ces hommes, d'un talent et d'une vertu peu commune, se dévouant sans arrière pensée, sans avoir l'air de se douter de la sublimité de son sacrifice. On se demande : comment des hommes si bien doués, qui pouvaient nourrir tant d'espérances humaines, qui voyaient s'ouvrir devant eux des carrières où ils eussent brillé au milieu d'une société peut-être la plus brillante qui ait jamais été comment ont-ils pu renoncer à tout cela, et venir enfouir leur talent dans cet obscur recoin du monde, au milieu de peuples barbares, pour y vivre à jamais inconnus des hommes. Et ceux qui n'ont pas de foi n'y comprennent rien, et ceux qui en ont peu n'y voient pas grand-chose ; mais pour ceux qui ont la foi, il n'y a pas là de mystère, la chose toute simple et la part qu'ils ont choisie est de beaucoup la plus considérable. Oui, pour qui comprend et aime Notre-Seigneur Jésus-Christ, que sont tous les talents naturels, tous les succès du monde en comparaison de l'œuvre sainte du salut des âmes ? Notre-Seigneur avait lui-même plus de talent, plus de génie que tous les hommes ensemble, et il l'a enfoui dans une boutique de charpentier. Il aurait pu ambitionner la réputation de l'homme le plus érudit, de l'orateur le plus éloquent, du penseur le plus profond, de l'artiste le plus éminent de son siècle et il n'en a rien fait.

C'est l'exemple de ce Divin modèle que le P. de Carheil a suivi "Les Français et les Sauvages", dit le P. Charlevoix dans une phrase que le P. Orhand a prise pour épigraphe s'accordant à le regarder comme un saint et un génie de premier ordre. "Les mondains se diront sans doute : quel dommage qu'un pareil talent ait été sacrifié dans les missions ! Certains chrétiens, hélas ! pensent comme eux. Mais les pensées du Dieu sont loin de celles des hommes et ce sont les seules qui soient vraies. Il est bon de se les rappeler de temps en temps. Voilà le grand service que nous a rendu le P. Orhand, en publiant ce bon et très bon livre. La lecture en est saine et fortifiante pour l'âme ; on en sent avec le courage affermi le cœur dilaté. C'est un peu l'effet que produit une promenade au grand air, après de longues heures passées dans l'atmosphère laborieuse et confinée d'un cabinet de travail. Puissent tous ceux qui liront ces pages en recevoir cette salutaire impression !

Ce n'est pas que la vie du P. de Carheil ait rien qui caractérise beaucoup parmi celle de ses compagnons d'apostolat. C'est toujours un peu la même chose, et il y a longtemps que les *Relations des Jésuites* nous ont familiarisés avec ce travail missionnaire et d'apôtre. Ses lettres parlent davantage et montrent mieux que ne l'avait fait les *Relations* la vie intérieure de ces hommes. Dieu a coutume de se donner largement à ceux qui quittent tout pour lui ; et plus on donne plus on reçoit. Aussi était-il extrêmement libéral envers ces hommes de sacrifices qui furent nos premiers missionnaires, répandant sur eux à pleins mains l'abondance des dons célestes. Le livre du P. Orhand en fait

foi. On y voit dans sa première partie, en un tableau bien abrégé, ce que le missionnaire donnait à Dieu, et dans la seconde on entrevoit un peu ce que Dieu donnait au missionnaire. Divin commerce ; échange admirable, où le Créateur et sa créature luttent, pour ainsi dire de générosité. Parmi ces faveurs divines, on lira non sans intérêt des faits miraculeux appuyés sur des témoignages vraiment considérables.

Signalons aux amateurs de recherches historiques l'appendice, curieux document qui aide à bien comprendre ce qu'étaient ces *forts*, comme on les appelaient, dont on avait parsemé le pays. Postes avancés de la civilisation, entrepôts du commerce, défenses souvent utiles aux nouveaux chrétiens et à leur missionnaires, tel était le beau rôle de ces établissements. Mais il y a un revers à la médaille, et c'est ce que cet appendice met en pleine lumière. On y voit que ces forts devenaient parfois des lieux de scandale pour les nouveaux convertis, la désolation des missionnaires, et que le honteux trafic de l'eau de vie y trouvait souvent autant d'appui que le commerce de fourrures.

Quant aux églises, dit le R. P. Orhand, à vécu florissantes pendant de longs siècles, on peut tenir pour assuré qu'elle a des saints autour de son berceau. Ajoutons que l'on peut croire qu'elle n'a pas cessé d'en produire, qu'elle a reçu et reçoit encore d'eux sa vitalité et sa force. Fasse le ciel que cette race de missionnaires, d'hommes surnaturels, de vrais apôtres en un mot, ne manque jamais à notre église du Canada !

J. J.

UNE REPLIQUE AU "MONITEUR"

Le *Moniteur de Rome* n'ayant qu'une connaissance restreinte de la langue française et aimant beaucoup l'emphase, il faut lui pardonner de ne pas toujours comprendre ce qu'il lit et de s'expliquer souvent en termes incongrus. Aussi, joignant la pratique au précepte, lui pardonnons-nous sans peine de nous accuser d'impertinence pour n'avoir pas vu, dit-il, combien il était serein dans sa protestation contre le projet d'appeler un évêque ou même un simple prêtre à remplacer comme député Mgr Freppel. Cette sérénité, en effet, ne nous a pas frappés ; elle ne nous frappe pas davantage dans le dont il use pour nous proposer "une discussion élevée et pacifique". Qu'il le sache bien : accuser les gens d'être *rogues*, *impertinents*, de paraître "jaloux des lauriers de M. de Cassagnac", alors qu'il reproche à celui-ci ses "coups de gueule", c'est être vulgaire et non *patricien*, mal élevé et non *de v.* Mais puisque cela tient surtout au français particulier du *Moniteur de Rome*, passons outre, et sachons écouter ses raisons.

Malheureusement, nous écoutons en vain. Tout le long de son article il se glorifie, et l'on sent qu'il prend autant de plaisir qu'il y met de conviction ; mais en fait de raison, rien. Sans doute, il insinue qu'en parlant contre les candidatures ecclésiastiques il a été l'écho du Vatican. Cette insinuation qui lui est habituelle, lui a valu trop de camoufflets pour que nous puissions nous y arrêter. Il a promis des raisons ; qu'il en donne qu'il nous dise nettement, et non par sous-entendus en quoi il est nécessaire aux intérêts religieux de la France qu'un curé prêtre ne figure dans nos assemblées politiques.

"La feuille de M. Veillot", dit la feuille de M. l'abbé Buglin, est-elle de sûre de mieux connaître que nous le terrain sur lequel combattent les catholiques français ?

Mais oui, et il y a de cela plusieurs raisons dont une seule suffit : c'est que le *Moniteur de Rome* traite des choses de France sans avoir rien de français et dans un esprit de coterie. Il suit toujours la voie où il fit, il y a deux ans, une si belle culbute dans le boulangisme. Maintenant, c'est à M. Constans qu'il croit à moins que ce soit à M. Rouvier ou à M. de

Freycinet. Nous lui répétons qu'il continue de faire fausse route. Il faut croire à l'action catholique et la seconde on entrevoit un peu ce que Dieu donnait au missionnaire. Divin commerce ; échange admirable, où le Créateur et sa créature luttent, pour ainsi dire de générosité. Parmi ces faveurs divines, on lira non sans intérêt des faits miraculeux appuyés sur des témoignages vraiment considérables.

Certes, nous ne sommes pas ennemis de la pacification ; tout au contraire, nous la cherchons ; mais au lieu de la demander humblement aux persécuteurs, nous voulons la leur imposer. Or c'est seulement par la défense énergique de tous nos droits, par le combat sans trêve que nous pourrions obtenir ce résultat. Le *Moniteur de Rome* voudrait évidemment que les catholiques, moyennant quelques concessions sans solidité, sans lendemain, se donnassent aux hommes du jour. Nous croyons, nous, que cette politique aboutirait à un désastre, et qu'il faut entrer sur le terrain constitutionnel, non pas à la suite du parti républicain et franc-maçon, mais contre lui. Et quoiqu'en dise le *Moniteur de Rome*, c'est là le chemin que les enseignements du Saint-Siège nous ont ouvert.

Nous ne terminerons pas sans essayer, par un compliment d'ailleurs mérité, de faire notre paix avec le *Moniteur de Rome*. Il a raison d'indiquer que M. de Cassagnac, en se livrant au tapage, songe plus aux intérêts de sa boutique qu'à des principes quelconques. Il peut même voir par les journaux que c'est là un sentiment très répandu dans la presse parisienne. Ce sentiment qui déjà a gagné Rome, où l'on n'est pas dupe des mots, finira par gagner aussi la province, où tant de naïfs veulent croire que l'*Autorité* défend des idées, des doctrines, et doit faire quelque besogne parce qu'elle fait beaucoup de bruit. Ils ne s'aperçoivent pas, les bonnes gens, que, depuis huit ou dix ans que M. de Cassagnac leur dit tous les matins : "Demain, nous étranguons la gaeuse", celle-ci se fortifie de plus en plus et pourra bientôt, si ce jeu continue, étrangler ce que nous devons défendre et aimer par dessus tout.

EUGÈNE VEUILLOT.

LES NONCES

Un de nos amis trouve qu'il y aurait en ce moment un intérêt particulier à traiter "la question des nonces," et il nous presse de l'entreprendre. "Cassagnac, nous dit-il, ne sachant rien à tout brouillé, mais cela ne doit pas faire oublier qu'il y a lieu de distinguer entre ces trois points : les affaires religieuses, les affaires politiques, les affaires politico-religieuses." Notre ami ajoute, non peut-être sans une certaine intention d'épigramme : "Vous-même, mon cher rédacteur en chef, n'avez-vous pas, lors de la nonciature Czacki, établi qu'un écrivain catholique pouvait très bien n'être pas en tout de l'avis du nonce ? Oh je suis bien sûr que vous y avez mis la mesure convenable ; mais, enfin, vous avez dit : "Distinguons !" Pourquoi ne rappelleriez-vous pas aujourd'hui quelles distinctions il convient de faire ?

Nous répondrons d'abord à notre ami que l'*Univers* ne combattit point Mgr Czacki. Nous eûmes seulement à nous défendre contre le reproche de ne pas le soutenir, de juger autrement que lui dans leurs sentiments et leurs intentions, certains hommes du jour, notamment MM. Gambetta, Grévy et peut-être Andrieux. Nous faisons la régulièrement usage d'un droit que nous gardons. L'*Univers* a toujours reconnu aux nonces ce qui leur est dû, il n'a jamais en la prétention d'être ou de paraître le journal de la Nonciature.

Mais telle n'est pas la question posée aujourd'hui. M. Paul de Cassagnac dit, affirme, crie que tous les nonces qui se sont succédés à Paris depuis l'avènement de M. Grévy ont trompé le Souverain Pontife sur la situation religieuse de la France et, par conséquent, trahi l'Eglise ; il en donne pour preuve que le Saint-Siège n'a pas agi comme l'*Autorité* l'aurait voulu ; puis il part de là pour se lancer en plein dans un tel gallicanisme, que l'*Observateur Romano* a parlé de *schisme*. De plus

selon son genre, il a chargé sa thèse de gros mots.

Parler de la sorte et prétendre pour se couvrir, ou plutôt pour se donner plus de licence, que l'on attaque la politique des nonces et non celle du Pape, c'est se moquer.

Dans tout ambassadeur du Saint-Père il y a l'homme, et celui-ci apporte dans ses allures, ses négociations, ses jugements, quelque chose de son caractère propre. Mgr di Rende n'eût pas les mêmes procédés que Mgr Czacki, et plus tard, Mgr Rotelli différa de Mgr di Rende. Nul doute que Mgr Ferrata ne donne à sa nonciature un cachet particulier. Ce sont là des détails de forme qui tiennent à la valeur de l'homme, à son genre d'esprit, aux circonstances avec lesquelles il doit compter, et même aux dispositions personnelles de ceux près desquelles il est accrédité. Mais du moment où la politique reste au fond la même, comme l'a dit et répété avec fureur M. de Cassagnac, il est évident que cette politique est celle du maître. Le Pape a donné des instructions, les nonces ont obéi. Voilà le fait ; il faut le reconnaître. La question d'exécution est secondaire.

Eh bien ! quel est manifestement le fond de la politique pontificale ? La voici en deux mots : le Souverain Pontife en même temps que par ses déclarations publiques et ses communications confidentielles, il maintient le principe et défend le droit, veut éviter de rompre avec le gouvernement établi et n'entend pas que l'Eglise paraisse liée aux partis qui travaillent à renverser ce gouvernement.

Voilà le terrain sur lequel les nonces doivent agir et, en effet, tous y sont restés. Or, M. de Cassagnac et bien d'autres, jugeant que la rupture servirait leurs intérêts de parti, y poussent de toutes leurs forces et s'irritent de trouver dans la politique pontificale un obstacle au lieu d'appui. Ils veulent s'inféoder le clergé.

Tout le débat est là. C'est pour faire plus de bruit, cacher un peu son jeu et pratiquer l'intimidation, que M. de Cassagnac a pris violemment les nonces à partie ; une fois lancé, il est devenu ultra gallican, mais peut-être ne s'en est-il pas douté.

Quant aux droits des nonces il faut évidemment se garder de les exagérer comme de les diminuer. Nous avons sur cette matière délicate, difficile, un docte écrit de Mgr Sauvé, théologien et canoniste très supérieur à M. de Cassagnac. Nous conseillons à notre ami d'y recourir, et nous pourrions le faire nous-même un de ces jours.

EUGÈNE VEUILLOT.

M. NORBERT BARRETTE

M. Norbert Barrette, ancien curé de St-Luc, est décédé lundi dans la paroisse de St-Thomas de Joliette. Il était né à St-Cuthbert le 16 mars 1822, et avait été ordonné prêtre le 27 août 1848.

Etant séminariste, il fut successivement professeur au collège de l'Assomption, et à celui de Joliette.

En 1848 il revint de nouveau au collège de l'Assomption, où il demeura jusqu'en 1866, après avoir été plusieurs années supérieur de cette maison.

En 1866, il fut nommé à la cure de St-Luc qu'il conserva jusqu'en 1884.

Les funérailles ont eu lieu jeudi à St-Thomas de Joliette. Le service a été chanté par M. le grand vicaire Maréchal.

AUX ABONNÉS RETARDATAIRE

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arriérés.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arriérés d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

ANNONCES NOUVELLES

L'argent comptant.—D. E. Drolet. Flynn & Dionne, Avocats. Chemin de fer Intercolonial.—D. Pettinger. Avis.—T. Nazaire Couillard. La compagnie du Richelieu et Ontario. Compagnie d'Assurance de Québec contre le feu. Avis.—Flynn, Dionne & Bouffard. Maisons à vendre.—V. W. LaRue. Tapis à Préferts—Glover, Fry & Cie. Instruments de musique, &c.—L. N. Pratte. Pianos à Pianos.—Bernard, Fils & Cie. Le Magasin du Louvre.—Côté & Faguy. Effoies à robes.—Behan Bros.

NOEL !

Voici le temps de faire une visite AU BON TON 57-59, rue St-Jean.

Assortiment extraordinaire et des plus variés de produits français en bonbons de Paris, chocolats de fantaisie depuis trente-cinq centimes la lb. ; papillottes (French mottos) ; confitures de Potin, fromage de Brie ; fromage de Millar en pots ; chocolat Menier ; chocolat Potin. Liqueurs, grands vins ; cognac ; conserves alimentaires ; soupes à l'oignon, au gras ; jardiniers, etc. Boîtes parisiennes pour cadeaux. Pour le temps des fêtes, on pourra se procurer

AU BON TON

Table listing various wine and liquor products with prices, including items like 'Bouteille Vin Rouge', 'Sherry', 'Rye', 'Whisky', etc.

CANADA QUEBEC, 1er FEVRIER 1892

Une journée de triomphe L'HON. M. CASGRAIN EXECUTE M. CHS. LANGELIER

Assemblée au Château-Richer et à l'Ange-Gardien. IMMENSE SUCCES ORATOIRE. Le Procureur-Général acclamé par le peuple. Montmorency gagne à la cause conservatrice.

L'honorable M. Casgrain, Procureur-Général du gouvernement de Boucherville, doit être fier de la journée d'hier, qui sera l'une des journées mémorables de sa vie. Il a remporté deux des plus brillants succès de sa carrière et a triomphé, d'une manière éclatante, de l'un des joueurs les plus redoutables de la Clique.

Aujourd'hui les assemblées du Château-Richer et de l'Ange-Gardien ont à Québec le sujet des conversations générales. Tout le monde, libéraux comme conservateurs, proclame la victoire de M. Casgrain.

Au Château-Richer, l'assemblée commença vers 11 heures et quart. Elle était présidée par MM. Gariépy et Simard. Environ quinze cents personnes étaient présentes : M. Langelier parla en premier lieu, trois quarts-d'heure. La violation de la constitution fut l'un de ses thèmes favoris. Puis il entreprit la tâche ingrate de défendre le scandale de la Baie des Chaleurs. Il a fait mine de vouloir censurer indirectement l'extorsion des \$100,000, mais aussitôt après il a exécuté ce scandale.

L'honorable M. Casgrain succéda à M. Langelier. C'est avec plaisir, dit-il, que je me présente dans le comté de Montmorency, car je rencontrerai ici de bons amis dans les deux partis et je recevrai l'appui de plusieurs chefs du parti libéral qui ont même signé la requête me priant de me porter candidat dans cette division. Je viens avec plaisir devant vous, parce que j'ai la conviction que je battrai et que j'écraserai même le meilleur lutteur du parti de la clique. Cependant je ressens en même temps de la peine, parce que je vais être obligé de porter des accusations terribles contre un homme avec lequel j'ai toujours été en bons termes, malgré les divergences d'opinions qui nous séparent. Mais je suis membre du gouvernement, je suis procureur-général ; j'ai un devoir à remplir et je le remplirai.

M. Casgrain traita ensuite la question financière et prouva que le gouvernement Mercier, malgré \$400,000 de taxes nouvelles annuelles, malgré des recettes extraordinaires et des emprunts qui dépassent \$10,000,000, a plongé la province dans un abîme. Puis l'honorable Procureur-Général a abordé la question de la commission royale de la Baie-des-Chaleurs. Il a prouvé que M. Mercier est constitutionnellement responsable de cette commission. Et, arrivant ensuite à la distribution des responsabilités, il a adressé à M. Langelier ce foudroyant réquisitoire : Il a été parfaitement prouvé devant la commission que M. Pécud a volé \$100,000 à la

province et que M. Langelier, qui a été l'inspirateur de toute cette sale affaire, a été le premier à en bénéficier. Tout le monde sait que M. Armstrong s'est rendu à New-York en compagnie de M. C. Langelier sur le même train, et que la transaction a été bâclée à l'hôtel Brunswick, où était descendu mon adversaire d'aujourd'hui, M. Langelier descend aussitôt à Québec et donne son opinion légale. M. Garmeau n'est pas satisfait. Mais M. Langelier fait donner alors son opinion légale par son frère François, et le transmit à l'assistant procureur-général, M. Cannon, qui la renvoie à François pour savoir si cette opinion est correcte. François ayant approuvé sa propre opinion, M. Garmeau est satisfait et l'ordre en conseil est passé.

M. Langelier, je vous accuse, devant les électeurs, d'avoir, dans cette transaction, conspiré pour frauder le trésor public, et pour cet acte criminel vous mériter le pénitencier. M. Charles Langelier.—Faites-moi donc arrêter ! M. Casgrain.—Attendez un peu ; ça viendra en temps voulu. Vous voudriez vous faire arrêter aujourd'hui pour poser au martyr et dire ensuite qu'on vous emprisonne pour vous bâillonner. Encore une fois, attendez que les élections aient eu lieu, et vous aurez ce que vous méritez.

M. Langelier.—Quatorze ans de pénitencier ! M. Casgrain.—Oui, 7 ans pour l'affaire de la Baie des Chaleurs, 7 ans pour un autre scandale, et peut-être encore 7 autres.

Je ne parle ici que des faits qui sont parfaitement établis par la commission et appuyés sur des preuves irréfutables. L'affaire Langlais mérite toute votre attention. La preuve faite devant la commission démontre clairement et incontestablement que toute cette transaction a été réglée dans une seule journée. M. Langlais demande une avance de \$30,000, et M. Mercier lui donne une lettre de crédit pour ce montant. Mais ce n'était pas assez ; M. Mercier ajoute \$30,000 à la première somme et transmet une lettre de crédit à M. Langlais pour lui faire toucher cette petite bagatelle. Voilà donc \$60,000 pour le papier, l'encre et les plumes que M. Langlais devait fournir au gouvernement. Mais M. Langlais, en homme d'affaires, ne fournit des effets pour une valeur de \$11,000, et en même temps il se fait payer par chaque département. On sait allées ces \$60,000 ? Pécud prend \$24,500 pour sa part, et \$25,000 sont déposés dans une banque à Montréal au crédit de M. Mercier.

J'ai en mains une petite brochure intitulée : 'Le Syllabaire'. Eh bien ! M. Mercier a acheté 50,000 exemplaires de cet opuscule à \$0.50 l'exemplaire, lorsque l'ouvrage vaut à peine 15 cts. Voilà donc encore une somme de \$25,000 ; sur ce montant, le fournisseur de M. Langelier, reçoit la somme de \$11,125.

Le 5 février 1891, un subside de \$50,000 devient dû à la compagnie du chemin de fer Drummond. Le gouvernement Mercier emprunte cette somme à la caisse d'Economie et \$11,000 tombent dans la poche de M. Pécud, l'ami de cœur de M. Langelier.

M. Langelier, comme membre du gouvernement, a pris part à toutes ces transactions honteuses et à ces dilapidations de l'argent du peuple. Il a reçu lui-même \$10,000 de la transaction de la Baie des Chaleurs. Si de pareilles accusations étaient établies contre moi je me cacherais, je ne paraîtrais plus devant le public.

Pourquoi M. Langelier, que l'on voyait jusqu'à ce jour à toutes les assemblées, a-t-il brillé par son absence à celle de Saint-Sauveur ? De deux choses l'une, ou bien M. Laurier, le chef respecté du parti libéral, a eu honte de paraître sur l'éstrade en sa compagnie ou M. Langelier a eu honte de se montrer devant les honnêtes gens.

M. Langelier approuve la transaction de la Baie des Chaleurs. Mais M. Laurier, lui la condamne, et nous en trouvons la preuve dans le discours qu'il a prononcé à Saint-Sauveur. Il a dit alors que c'était une transaction scandaleuse que tout honnête homme devait répudier.

M. Casgrain défend eloquemment les juges Baby et Davidson, deux gloires du barreau, qui ont accompli leur devoir d'honnête homme. Puis il poursuit par cette terrible apostrophe à M. Langelier :

Si le gouvernement Mercier est tombé ; si son parti ne possède plus de pouvoir ; si la province a perdu son crédit à l'étranger ; si les Canadiens-français jouissent aujourd'hui d'une réputation si peu enviable parmi leurs compatriotes de races étrangères, c'est à M. Charles Langelier que nous le devons. C'est lui qui a tendu la main à son ami Pécud pour piller le trésor public. Et la maison somptueuse qu'il a fait bâtir sur la Grande-Allée restera comme un éternel monument du régime néfaste qui vient de disparaître ; les générations futures le regarderont tomber pierre par pierre et diront : Voici le fruit de la dilapidation et du vol de l'argent public. Vous parlez de constitution violée, pour caclier votre honte et vos rapines. Eh bien, le 8 mars prochain, les électeurs, composés de conservateurs et de libéraux, vous diront que le lieutenant-gouverneur a bien fait de chasser les voleurs du temple, et le comté de Montmorency n'aura plus à subir l'infamie d'être représenté par le héros de la Baie des Chaleurs (applaudissements prolongés).

Nous renonçons à dépendre l'attitude de l'auditoire. Jamais assemblée n'a prodigué à un orateur de tels applaudissements. L'enthousiasme allait jusqu'au délire. M. Casgrain a dû être fier de son triomphe. Et M. Langelier, en présence d'une semblable manifestation a dû se dire, la mort dans l'âme, que ses jours sont comptés, comme homme politique.

M. Langelier a eu toute les peines du monde à dire un mot de réplique. L'assemblée était indignée contre lui. M. Casgrain parvint à obtenir qu'il dit quelques mots.

M. Langelier le défia de prouver que la province avait perdu un sou dans l'affaire Langlais.

M. Casgrain, acclamé par l'assemblée, répliqua :

Les deux lettres de crédit de M. Langlais sont signées par l'honorable M. Mercier. L'ancien premier-ministre a donc engagé la responsabilité du gouvernement pour \$60,000. Si votre gouvernement n'avait pas l'intention d'engager la responsabilité de la province dans cette affaire, alors il y a eu conspiration évidente, pour frauder le trésor, et vous mé-

ritez d'être traîné devant une cour criminelle.

Les braves enthousiastes de l'assemblée sautèrent pendant plusieurs minutes les dernières paroles de M. Casgrain.

Après vœux, nouvelle assemblée à l'Ange-Gardien. Même discussion, même triomphe pour le Procureur-Général. Poussé à bout, désespéré, écumant de rage, M. Langelier se permit lâchement une insulte à la mémoire respectée de M. Alexandre Lemoine, beau-père de M. Casgrain.

Le châtiement de cette vilénie a été terrible. En proie à la plus légitime indignation M. Casgrain a lancé à son adversaire cette écorçante riposte.

M. Langelier, vous êtes un lâche. Vous ouvrez des tombes pour frapper sur des cadavres. Oui vous êtes un lâche, et demandez-en des nouvelles à M. Philippe Landry. M. Lemoine est descendu dans la tombe entouré du respect de ses concitoyens et laissant un nom honorable et sans tache. Mais, vous M. Langelier, vous disparaîtrez de la scène du monde avec un signe sur le front comme Cain, le signe du boodler.

L'assemblée de l'Ange-Gardien s'est terminée par une ovation pour l'honorable procureur-général. Les électeurs l'ont porté à la gare en triomphe.

Cette magnifique journée règle le sort de l'élection dans Montmorency. M. Langelier est un homme fini.

Il n'y a qu'une voix parmi les québécois qui ont assisté aux assemblées, pour proclamer le triomphe du Procureur-général, et sa victoire assurée le 8 mars prochain, par plusieurs centaines de voix de majorité.

LA TRAVERSEE EN CANOT

MENSONGE DE "L'ELECTEUR"

LE MILLION DE MAITRE TARTE

A la fin de son compte-rendu de l'assemblée de Ste. Claire, l'Electeur a glissé les lignes suivantes : L'honorable M. Mercier et ses amis sont rentrés en ville sur les 10 heures, enchantés de leur journée. Ils ont traversé le fleuve en canot au milieu des glaces, admirablement guidés par les hardis bateliers du St-Laurent, qui disaient : " Ne craignez rien, notre premier-ministre ; on vous traversera de même le 8 mars ! "

La dernière partie est comme de coutume, un mensonge. Voici ce qui a eu lieu :

En descendant du convoi, M. Mercier tout étonné de voir que la compagnie de la Traversée n'eût pas jugé à propos de mettre un bateau à sa disposition, dit au copain Tarte qu'il fallait coûte que coûte traverser à Québec.

Supposons que c'était pour préparer les mensonges de l'Electeur.

Sur les entrefaites, arrivèrent cinq canotiers, Israël en prenant un par le bras :

—Marche à ton canot, le premier ministre me suivra bien. Et le premier ministre suivit Israël.

Comme les deux échappés de Ste-Claire ne disaient pas un mot, le canotier qui conduisait Tarte étant un brave conservateur, lui demanda : Comment a été l'assemblée à Ste-Claire ?

—Il y a eu quelques cris, mais les deux partis ont parlé comme ils ont voulu.

Mais M. Tarte ne voulait pas être interrogé plus longuement, car il changea de suite de sujet.

—Si vous aviez le pont, dit-il, Lévis serait plus riche.

—Mais moi je ne gagnerais pas \$10 ce soir, répondit le canotier.

—Ce dam-damé pont reprit Tarte, j'ai dédépensé un million pour l'avoir et je n'ai pu rien faire.

Et ce fut tout, pas un mot de plus durant toute la traversée.

Il était facile de voir, dit le canotier, qu'ils avaient eu bonne car ils étaient songeurs et avaient l'air de condamnés qui s'en vont à la potence. Quant à la traversée du 8 mars prochain, si M. Mercier est obligé de se sauver, il n'y a pas de doute que, moyennant finance, les braves canotiers se feront encore un plaisir de le traverser à Québec ou à Lévis, suivant les circonstances.

PAR LA OU PAR LA PORTE

Le Czarewitch Gouin

Boodlage obligatoire

Avez-vous remarqué cette partie du témoignage de M. Daveluy ?

Au sujet des 10,000 exemplaires du Manuel d'Hygiène vendus en second lieu, M. Gouin m'a demandé la même commission et j'ai refusé de la lui donner. C'est alors que M. Gouin m'a menacé de me faire perdre ma place à Québec et de m'empêcher de faire la transaction Breton. J'ai été destitué comme inspecteur des assurances une couple de mois plus tard.

Le Czarewitch Lomer Gouin parle, et tout est dit.

Parce que M. Daveluy n'a pas voulu partager le boodlage avec lui on le jette dehors.

Il faut boodler et partager le boodlage ou se voir jeter sur le pavé.

Il faut passer par là ou par la porte.

MORT DE L'HON. M. BRESSE

Nous regrettons d'apprendre la mort de l'hon. M. Bresse, conseiller législatif, arrivé subitement à New-York, samedi.

Les protets du "Globe"

IL REPUDIÉ LA CLIQUE

M. MERCIER JETE A L'EAU

D'UN BROI LIBERAL

Voici l'un des articles que le Globe a publiés contre la clique Mercier et ses monstrueux exploits :

Les relations faites devant la nouvelle commission royale à Québec, exigent une prompt explication de la part de ceux qui y sont immédiatement impliqués. Le Canadien et la Patrie, deux journaux amis de M. Mercier, donnent les explications suivantes : M. Mercier, en février 1891, fit un arrangement avec un libraire, nommé Langlais pour l'achat d'un certain livre et d'une grande quantité de papeterie.

Langlais reçut sur le champ \$85,000 par des lettres de crédit qui furent escamotées par lui. Le 23 février, il tira par un chèque une somme de \$55,000, produit de deux lettres de crédit de \$60,000 ; et il donna \$25,000 à Ernest Pécud qui, le 24 février, les passa à la banque Jacques-Cartier, au crédit de M. Mercier. M. Mercier pérora dans le temps dans le comté de Richelieu. M. J. A. Mercier, son frère était autorisé à occuper de ses affaires et il retira les \$25,000 de la banque Jacques-Cartier et les remit à M. C. A. Geoffrin qui reconnaît les avoir reçues. M. Geoffrin était le trésorier du fonds électoral libéral dans le district de Montréal. D'après les témoignages, il appert qu'il n'a été adopté aucun ordre en conseil autorisant le contrat avec Langlais, qu'il n'y a aucune mention du contrat dans les livres du Conseil Exécutif et que l'arrangement a été conclu privé par M. Mercier et M. Langlais. Mais en mettant de côté ces irrégularités le fait qui apparaît tout d'abord c'est que \$25,000 de l'argent public semblent avoir été volés et versés ensuite dans le fonds électoral du parti libéral.

Personne, pas même dans le parti conservateur, ne peut accuser M. Laurier d'avoir sciemment profité de cette opération dans un sens politique. Il ne connaissait rien de ce paiement, bon, mauvais, ou indifférent, ni d'aucun autre paiement, s'il n'y en a eu d'autres en rapport avec la campagne électorale. Et M. Geoffrin, de son côté, ne pouvait soupçonner que l'argent que l'on plaçait ainsi entre ses mains, avait été escamoté au trésorier provincial. Toute cette affaire est excessivement pénible pour ces deux hommes et nous n'avons pas besoin d'ajouter pour les libéraux de tout le pays.

Pour le moment, le Globe est disposé à attendre les explications des accusés et jusqu'au jour où tous les faits seront mis devant le pays. Mais il est forcé de déclarer aujourd'hui qu'il dénoncera les méfaits de ses amis avec autant d'énergie qu'il a dénoncé les fautes des Tories d'Ottawa. Le devoir de tout homme honnête, dans cette circonstance pénible et honteuse, est de condamner et de punir les voleurs publics.

Comme on le voit, le Globe est terrifié des scandales de la Clique, et fait des efforts désespérés pour dégager le parti libéral et M. Laurier de toute complicité avec le boodler Mercier.

Notes politiques

On a fait choix du candidat conservateur dans le comté d'Arthabaska. La convention s'est réunie à 1.30 p. m., et après une courte délibération, M. J. P. Nadeau, riche commerçant de bois de Stanfold, a été choisi par un vote de 59 contre 13 ; puis tous les délégués se réunirent avec le plus grand enthousiasme pour accepter la candidature de M. Nadeau. Il y a eu ensuite une grande assemblée à laquelle l'hon. M. Pelletier a porté la parole avec beaucoup de succès.

La convention conservatrice convoquée pour choisir un candidat pour représenter le comté de Richelieu à l'assemblée législative, a eu lieu vendredi à Ste-Victoire. Les délégués ont choisi l'hon. M. Beaubien. L'hon. M. Nantel assistait à cette convention et a porté la parole.

Jugement

Le jugement dans l'affaire de l'élection contestée de Maskinongé devait être rendu samedi matin. A l'heure indiquée, M. le juge Bourgeois était absent et on a remis le prononcé du jugement à cet après-midi à trois heures, attendu que Son Honneur devait arriver alors.

DECES

GAUVIN.—Dimanche, le 31 janvier, Joseph-Charles Maurice, âgé de 6 ans, enfant bien-aimé de Charles-Edouard Gauvin, Ecr. du département de Terres de la Couronne. Un convoi funèbre quittera le numéro 13, rue Wolfe, samedi prochain, le 2 février courant, à 4 p. m. et à la cinquième Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

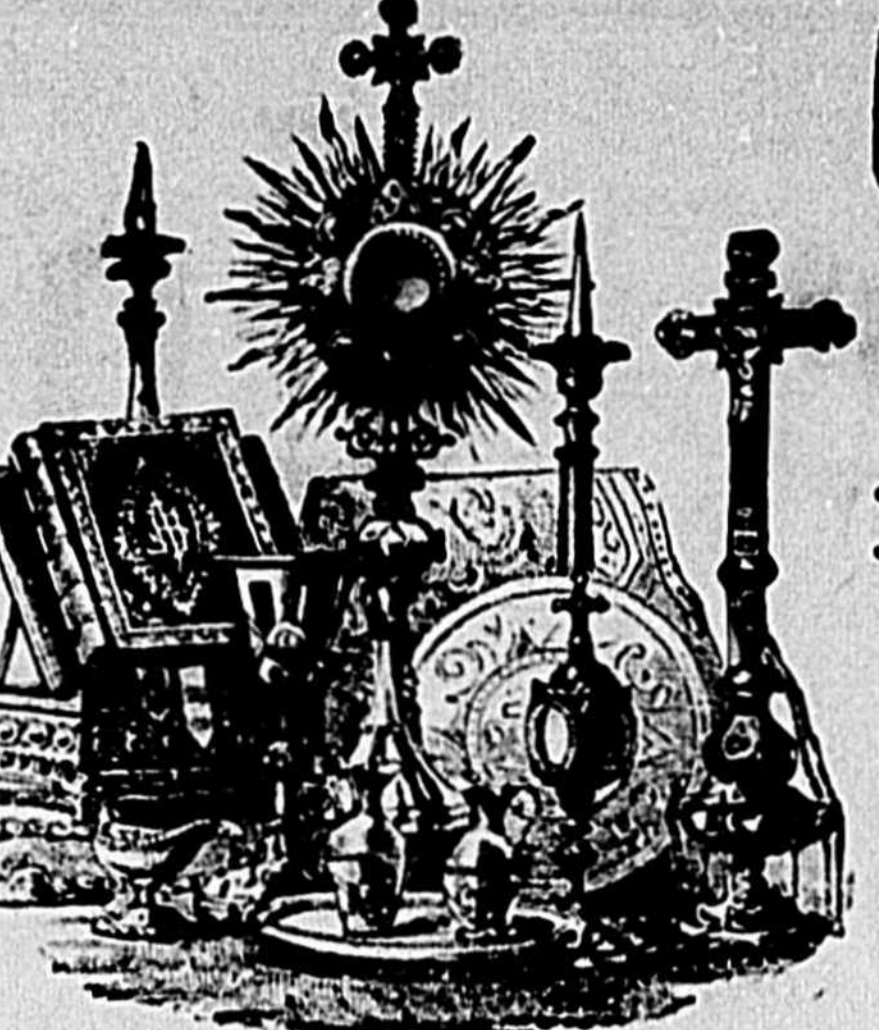
UNE BELLE FERME A VENDRE

MERCREDI, le 10 FEVRIER prochain, à 10 h du matin, sera vendue à la porte de l'église de l'ANCIENNE-LORRETE, par le sheriff, la belle propriété connue sous le nom de "Ferme du Sacré-Coeur". Cette ferme qui contient de 270 arpents en superficie en tout, est évaluée aujourd'hui à au-delà de \$25,000. Elle se compose de trois terres : la première portant les Nos 21-82-83 du plan cadastral de la Province de Québec, contenant en superficie 94 arpents et 13 perches ; le prix d'achat de cette terre a été de \$6,000, et elle est évaluée aujourd'hui à \$8,057 à cause des améliorations ; la seconde portant les Nos 22-84-85 contenant en superficie 106 arpents et 67 perches. Cette terre a également coûté \$6,000 et elle est évaluée à \$9,960 à cause des améliorations ; la troisième portant les Nos 23-86-87 contenant en superficie 67 arpents et 74 perches. Cette dernière a été payée \$4,000 et est évaluée à \$5,800.

Il y a sur cette propriété une bonne et belle maison en briques ; une grange, étable modèle et autres dépendances. De grandes améliorations, entre autres plantations d'arbres fruitiers et plusieurs arpents de fossés drainés, ont été faites sur ces terres au trois-vingt-dixième et entièrement propre à la culture. La situation de cette ferme à proximité de la ville offre de grands avantages pour l'école des produits, et aussi comme résidence pour un bourgeois amateur de l'agriculture.

Il y a dans les bâtiments de cette ferme les tonneaux, les voitures, les instruments aratoires et tout ce qui est nécessaire pour son exploitation. Le tout pourra être cédé à bonnes conditions par le propriétaire actuel.

Québec, 23 janvier 1892.



LE STOCK qui me provient de la faillite Desautels, frères et Cie, et que j'ai eu à des conditions tout-à-fait exceptionnelles, je vends au prix coûtant, et même, avec 10 pour cent d'escompte, peu toute vente au comptant.

Chasubles de \$ 8.00 en montant | Dalmatiques de \$20 en montant
Chapes de 12.00 | Images de 10c la feuille

Je continuerai à vendre cette marchandise au No 1664, Québec, jusqu'à nouvel ordre.

Hâtez-vous de me rendre visite.

C. B. LANGTOT.

Québec, 30 septembre 1891.—1 an

FRECHON & CIE.,

1645, rue Notre-Dame, MONTREAL, Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglises

ET DE Statues Religieuses.

IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE

Chasubleries, Soteries, Vases Sacres, Garnitures d'Autel

ET DE TOUT CE QUI SERT AU CULTE.

Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE !!!

N.B.—Dimanche nos prix et nos circulaires. Québec, 1er mai 1891.—1 an.

IL NE MANQUE PAS D'EXEMPLES

RAVAGE

Quand on veut essayer un remède, on hésite généralement un peu, surtout si on n'a pas d'exemples des effets de ce remède. Pour les remèdes saurages de J. E. P. RACICOT, les exemples ne manquent pas, et on n'a pas lieu de craindre en le prenant, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, nous trouvons des malades qui ont été guéris par l'usage de ces remèdes.

Les maladies atteintes de Rhumatisme, de Maladies du Foie, des Bronchites, de la Grippe, de la Maladie de Mal de Tête, de la Fièvre, de Maladie des Reins, ou de Voies Urinaires, de Mal de Matrice, (déplacement, Beau-mal), enfin tous les malades atteints d'une maladie quelconque, qui ont fait usage de ses remèdes, se déclarent des plus satisfaits. Les malades qui demeurent trop loin et qui ne peuvent se rendre à Québec, nous envoient pas non plus avoir d'hésitation, car en écrivant pour avoir ces remèdes saurages, ils les reçoivent immédiatement au retour de la maille. Il n'y a donc aucun obstacle pour ceux qui sont souffrants de se guérir, car ils pourront toujours se procurer la santé à l'extinction de leurs souffrances, c'est-à-dire chez J. E. P. RACICOT, No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 14 novembre.—1 an.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN

LE 1er après VENDREDI, le 7 JANVIER 1892, les trains partiront de la nouvelle station de la rue St-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

Départ de Québec 7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, MARDI, JEUDI et SAMEDI arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

4.15 P. M.—Train local de la maille part tous les jours pour St-Raymond, et arrivant à 6.45 P. M., et se rendra jusqu'à la Rivière à Pierre le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, y arrivant 8.15 P. M.

Arrivée à Québec 9.00 A. M.—Train local de la maille part tous les jours de St-Raymond à 6.30 A. M., et de la Rivière à Pierre à 5.00 A. M., le MARDI, JEUDI et SAMEDI, arrivant à Québec à 9.00 A. M.

6.40 P. M.—Express direct part de Roberval le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 7.30 A. M., (et de la jonction Chambord à 8.12 A. M.), pour Québec, y arrivant à 6.40 P. M.

Un train spécial mixte partira de la jonction Rivière à Pierre, tous les SAMEDIS SOIR, à 6.15 à l'arrivée du train du chemin de fer des Basses Laurentides, venant de St-Tite Jonc., pour Québec, y arrivant à 10.15 p. m. ; et repartira de Québec vers les LUNDI MATIN à 2 heures pour la jonction Rivière à Pierre, et y fera raccordement pour St-Tite Jonc., à 6.30 a. m.

L'Express direct nord et sud fait raccordement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides, pour St-Tite, Grandes Piles et Trois-Rivières. Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la jonction Chambord, est enregistré pour la jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret pour la Rivière à Pierre et les stations intermédiaires, et pour toutes les stations du chemin de fer des Basses Laurentides, ne sera pas reçu à Québec après 3 heures P. M., et pour les endroits au-delà de la Rivière à Pierre après 5 heures P. M. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations éma les samedis bons pour revenir jusqu'à mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. On peut se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor et Trudelle, 87, rue du Pont. Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SOUTT, Sec. & Gérant. Québec, 31 décembre 1891.

CREDIT PAROISSIAL C. B. LANGTOT, 1664, Rue Notre-Dame, Montreal, P. Q.

AVANTAGE EXTRAORDINAIRE

\$50,000 d'Ornements d'Eglise, Objets religieux, Chasubleries, Images, Chapelets, etc.

Je continuerai à vendre cette marchandise au No 1617, rue Notre-Dame, Montréal, et au No 9, r.

1617, rue Notre-Dame, Montréal, et au No 9, r.

C. B. LANGTOT.

1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

FRECHON & CIE.,

1645, rue Notre-Dame, MONTREAL, Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglises

ET DE Statues Religieuses.

IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE

Chasubleries, Soteries, Vases Sacres, Garnitures d'Autel

ET DE TOUT CE QUI SERT AU CULTE.

Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE !!!

N.B.—Dimanche nos prix et nos circulaires. Québec, 1er mai 1891.—1 an.

David Ouellet,

ARCHITECTE et EVALUATEUR, No 113, rue St-Jean, H.-V., QUEBEC

RESIDENCE.—ATELIER.— 85, Rue d'Aiguillon. | 87, Rue d'Aiguillon

Téléphone 314.

Québec, 9 mai 1891—30 mars—1 an. 130

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

SOUSSIONS.

Des soumissions adressées au sousigné et marqué sur l'encas "Soumission pour roues," seront reçues jusqu'à

COMPAGNIE d'ASSURANCE de QUEBEC CONTRE LE FEU. On fait savoir par le présent que l'Assemblée Annuelle des Actionnaires se tiendra au BUREAU DE LA COMPAGNIE, LUNDI, le 1er JOUR DE FEVRIER prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, où il sera alors soumis un état des affaires, et pour l'Élection des Directeurs pour l'année courante.

EMPLOYEZ LA LOTION PERSIENNE POUR blanchir le TEINT, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les ROUSSEURS, le MASQUE et autres taches de la PEAU. Chez tous les PHARMACIENS. Prix: 50 cts. PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.

CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL Ligne de Québec, Bos'on, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction. La seule ligne sur laquelle circulent les chars parlants et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1891 les trains circuleront comme suit: EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Beauce Junction à 3.35 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10.10 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 h. a. m., arrive à New-York à 11.30 h. a. m.

Les trains arrivent à Québec EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., de Newport à 6.00 a. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

G. H. BURROUGHS COMPTABLE ET LIQUIDATEUR. S'occupe de la LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL 1891-Arrangements d'hiver-1891. LE ET APRÈS LUNDI, le 19 OCTOBRE 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront régulièrement (le dimanche excepté) comme suit: Les trains quitteront Lévis

TELEGRAPHIE

COLLISION SUR LE PACIFIQUE

Deux personnes tuées et une autre blessée

Ottawa, 30.—Deux trains du C. P. R. sont venus en collision près de Papineauville, Qué., à une heure hier matin. Deux jeunes gens, portant, l'un, le nom de Édouard Desjardins et l'autre qui est inconnu, ont été tués.

SUICIDE DE M. LEON LORRAIN

à St-Jean d'Iberville

Une dépêche annonce la nouvelle du suicide de M. Léon Lorrain, avocat de St-Jean d'Iberville. Depuis quelques jours, M. Lorrain donnait des symptômes d'aberration mentale.

Le cardinal Ledochowski

Londres, 30.—Le Times publie aujourd'hui une longue dépêche de son correspondant de Paris à propos de la nomination par le pape du cardinal Ledochowski en remplacement de feu le cardinal Simeoni comme préfet de la congrégation de la propagande.

Une fillette de seize ans écrasée par une voiture

Lowell, Mass., 30.—Un triste événement a eu lieu hier après-midi, vers les quatre heures, sur la rue Lincoln, et les personnes qui en ont été témoins, ont été frappées d'horreur.

Charretier arrêté pour ivresse

Lowell, Mass., 30.—Un triste événement a eu lieu hier après-midi, vers les quatre heures, sur la rue Lincoln, et les personnes qui en ont été témoins, ont été frappées d'horreur.

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée.

Terrible accident

New-York, 30.—Un grand traineau dans lequel se trouvaient treize jeunes filles traversait la voie du chemin de fer à Alliance (Ohio) lorsqu'il a été heurté par un train express, qui était en retard et lancé à toute vapeur.

La dissolution du parlement impérial

Londres 30.—Si aucun changement ne survient dans la situation politique pour faire revenir les ministres sur leur décision le parlement sera dissout en mai prochain.

La question de la mer de Behring

Ottawa, 30.—Lord Stanley, le premier ministre Abbott et sir John Thompson, le ministre de la justice, ont eu hier une longue conférence avec M. Dr Dawson et sir George Baden-Powell, le commissaire anglais, au sujet de la question de la mer de Behring.

Les démocrates et le tarif McKinley

Washington, 30.—La majorité démocratique du comité des voies et moyens a décidé de combattre le tarif McKinley en présentant contre lui plusieurs bills.

L'éducation en Allemagne

Berlin, 30.—Le fameux bill concernant l'éducation est soumis à la discussion de la chambre basse de la Diète Prussienne. Quoique ce bill ait été inspiré par l'empereur, il va rencontrer une grande opposition.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS Municipal

Convention d'industrie laitière

Les séances de la Convention Laitière ont été tenues au Palais de Justice de Montigny, mercredi et jeudi, sous la présidence de M. N. Bernatchez et ont été très intéressantes et bien suivies.

DIRECTEURS

Table with 3 columns: District, Direc., Adresse. Lists directors for various districts including Arthabaska, Beauce, Beauharnois, Bedford, etc.

Mouvement perpétuel

Mouvement perpétuel. Toutes les particules du corps étant le siège d'un mouvement incessant d'usure et de destruction, doivent être le siège d'un mouvement correspondant de réparation.

A vous Mesdames

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer la vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille du "Régulateur de la santé de la femme" du Dr J. Larivière.

"German Syrup"

M DE SARAH M. BLACK, de Seneca, Mo., a été affligée durant les deux dernières années par la névralgie de la tête, de l'estomac et des entrailles, et nous écrit: "La nourriture que je prenais ne me donnait aucune force, et mon appétit était très variable. Ma figure était devenue jaune, ma tête pesante, et j'avais des douleurs dans le côté gauche. Quand je me levais le matin, j'avais la bouche pleine d'une humeur muqueuse, et un mauvais goût de sûr. Quelques-fois j'avais des battements de cœur, et ma respiration était gênée. Je souffrais constamment de douleurs au côté gauche, sous les aisselles, et dans la partie supérieure de mes membres. Cela devenait pire en hiver et au printemps, et quand les transes arrivaient, j'avais froid aux mains et aux pieds, et je ne dormais plus du tout. J'essayai de tous les remèdes sans en éprouver de soulagement, jusqu'à un jour où je me servis de AUGUST FLOWER. Alors je me sentis soulagé. Ce remède m'a fait un bien immense depuis que j'ai commencé à le prendre, et me guérira certainement."

Nous avons nommé

MM. BERNARD, FILS & CIE., MARCHANDS DE PIANOS, & C., A QUÉBEC, CANADA.

Nous seuls représentants dans cette ville et district pour le contrôle exclusif de la vente de nos MACHINES À COUDRE! LES ACHETEURS sont en conséquence priés de s'adresser à l'avenir chez MM. BERNARD, FILS & CIE., qui sont nos seuls agents responsables et autorisés à Québec.

NOUVEAU DÉPARTEMENT!

Nous avons ajouté à notre commerce de PIANOS et d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE de toute espèce, un nouveau département de MACHINES À COUDRE et accessoires de machines à coudre. Des engagements ont été conclus avec les fabricants pour l'agence et le contrôle exclusif de la vente à Québec et dans le District, de la MACHINE À COUDRE "LA DOMESTIC," de NEW-YORK, qui n'a de supérieure connue dans aucun pays.

Bernard, Fils & Cie

Grand choix de PIANOS, de réputation, fabriqués à New-York et Boston, États-Unis, Stuttgart, Allemagne, Toronto et Hazelton, Canada. Harmoniums et Orgues d'Églises, Instruments de Cuivre pour corps de musique, Musique en Feuille, etc, etc, etc.

LIGNE ALLAN

STEAMERS DE LA MALLE ROYALE. 1891-Arrangements d'hiver-1892. Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur le Clyde.

PRIX DU PASSAGE DE PORTLAND

Table with 3 columns: De, Steamer, De. Lists prices for routes to Liverpool, Baltimore, Halifax.

Service de Glasgow

Table with 3 columns: De, Steamer, De. Lists routes to Glasgow, Philadelphia, Boston.

LA COMPAGNIE CHINIC QUÉBEC Ancienne maison Méthot fondée en 1808 Successeurs de BEAUDET & CHINIC. Marchands Quincailliers en Gros et en Détail FOURNISSEURS ORDINAIRES des Fabriques des Institutions Religieuses et d'Éducation

GUIDE POSTAL, QUÉBEC

Arrivée et départ des Malls, Janvier

Large table with columns: FERMÉES, M ALLES, DUES. Lists arrival and departure times for various mail services.

MALLES ANGLAISES

Table with columns: A. M., P. M., DATE, JOUR, NOM DU VAPEUR, NOM DE LA LIGNE. Lists English mail services.

FRANCE

Table with columns: A. M., P. M., DATE, JOUR, NOM DU VAPEUR, NOM DE LA LIGNE. Lists French mail services.

BOITES AUX LETTRES DANS LES RUES

L'on en enlève le contenu aux lettres: Basse-Ville à 6 A. M., 10 A. M., 3.00 P. M., et 6.30 P. M.; dans les quartiers Jacques-Cartier, St-Roch, Palais, St-Vallier et St-Sauveur, 6.00 A. M., 9.00 A. M., et 11.15 A. M.; 3.00 et 8 P. M., St-Jean Montcalm et St-Louis, à 6.00 A. M., 9.00 A. M., et 11.15 A. M., 4.00 P. M., et 7 P. M.; dans Champlain à 9 A. M., et 3 P. M. Il n'y a que les lettres et cartes postales qui puissent être déposées dans les boîtes aux lettres.

